



SOMMAIRE

2. En direct de Haute Normandie Active
 - Haute Normandie Active, une association au service de la création
3. Edito du Président
4. En direct du comité de rédaction
6. Dossier
 - L'expert-comptable et le monde viticole
14. Les Experts-voyages
 - La Namibie, désert de lumière
16. Normandie People
18. Les mouvements du tableau de l'Ordre
20. Quizz professionnel
 - Connaissez-vous le rôle de nos partenaires sociaux ?

DOSSIER :

L'expert-comptable et le monde viticole



■ HAUTE NORMANDIE ACTIVE, UNE ASSOCIATION AU SERVICE DE LA CREATION

Nous avons interviewé notre confrère Jean-Claude LECOURT, expert-comptable honoraire, mais aussi bénévole au sein de l'association « HAUTE-NORMANDIE ACTIVE » dont il est membre du bureau et Président du Comité d'Engagement. Un précédent article, paru dans le n°26 de « EN DIRECT » datant d'octobre 2008, avait présenté les différentes actions de cet organisme dont l'intervention dans le domaine financier, en partenariat avec les banques a contribué à l'accroissement du nombre de créations de TPE. Nous avons demandé à Jean-Claude LECOURT de nous préciser la vocation et les activités de cette association qui, aujourd'hui, intervient dans le financement d'une vingtaine de structures par mois.

Jean-Claude LECOURT, que diriez-vous de HNA pour nous la présenter de nouveau ?

HNA est une association créée en 2002 à l'initiative de partenaires institutionnels et des principaux acteurs de la lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle par l'activité économique. Membre du réseau national « FRANCE ACTIVE », nous avons pour mission de favoriser la consolidation et le développement des initiatives créatrices d'emplois et d'insertion.

Comment définiriez-vous le métier de l'association ?

Il consiste à mettre en œuvre des outils de financements solidaires pour permettre aux porteurs de projets, aux associations et aux entreprises, dont les experts-comptables sont traditionnellement les conseils privilégiés, d'accéder au marché bancaire. C'est aussi assurer un travail de qualification financière et bancaire des créateurs et de leurs initiatives.

Plus concrètement, dans quels champs d'action intervenez-vous ?

L'article paru en 2008 dans votre magazine « EN DIRECT » n°26 faisait état de nos interventions dans la création-reprise de TPE. Si aujourd'hui ces actions restent majoritaires, nous étendons notre savoir-faire à des entreprises solidaires et des associations d'utilité sociale grâce notamment à nos formations et à la spécialisation de nos collaborateurs. C'est ainsi que nous pouvons intervenir dans

les secteurs ci-après : entreprises d'insertion-handicap-sanitaire et social-crèches-services aux personnes - hébergement des personnes âgées-formation-logement très social-tourisme etc.

Soucieux de notre action citoyenne en matière de solidarité, nous entendons ainsi apporter une réponse concrète aux problèmes que peut poser notamment la raréfaction des aides et subventions de ces organismes. Les termes « d'utilité publique » n'ont jamais été autant d'actualité qu'aujourd'hui devant l'immobilisme des structures gestionnaires ou politiques impuissantes à enrayer des phénomènes générateurs de démoralisation et de laisser-aller, dont il faudra bien, un jour ou l'autre, constater les dégâts.

Quels sont alors vos objectifs et vos moyens ?

En amont, nous insistons fortement auprès des porteurs de projets et dirigeants de structures associatives pour qu'ils se fassent assister d'un expert-comptable qui interviendra notamment dans la production de chiffres prévisionnels, qui insistera sur la nécessité d'une formation technique et de gestion et qui suivra la comptabilité de l'entreprise. Il s'agit, pour les créateurs-repreneurs de TPE, d'obtenir des fonds bancaires dans de bonnes conditions. Aux entreprises solidaires et associations, nous apportons un soutien technique et financier destiné à leur développement et à la création d'emplois pour des publics en état de précarité. Enfin, le dispositif local d'accompagnement (DLA) vise à transmettre aux associations des compétences pour mettre en œuvre leurs stratégies de consolidations, de pérennisation ou de développement de l'emploi salarié.

Comment intervenez-vous ?

Concrètement, nous effectuons une étude économique et financière à partir de chiffres, parfois établis par l'expert-comptable quand il est présent dans l'entreprise, nous proposons un accompagnement dans la recherche de financement et nous mettons à disposition des outils financiers et un suivi des structures aidées.

Vous avez employé plusieurs fois ce mot : outil. Que recouvre ce terme exactement ?

Nous mobilisons soit des garanties soit des prêts qui financent les investissements (hors immobiliers) ou le besoin en fonds de roulement. Les garanties gratuites peuvent être octroyées jusqu'à 70% du prêt.

Pour le financement des entreprises solidaires, nous disposons du fonds d'amorçage associatif et du contrat d'apport associatif qui sont des avances remboursables de 5 à 30 000€ à un taux d'intérêt de 0%.

Par ailleurs, le fonds régional d'investissement solidaire permet des avances jusqu'à 60 000€ à un taux de 2% sur 5 ans et nous accordons une garantie plafonnée de 30 500€. Des outils nationaux viennent aussi compléter cette offre régionale, par exemple, pour les structures d'insertion par l'économie ou le développement d'ateliers protégés.

Il est à noter que c'est notre Comité d'Engagement qui, au vu du dossier qui est présenté, et après convocation et entretien avec les candidats, accorde ou refuse le financement et la garantie sollicités.

L'intervention de « HAUTE-NORMANDIE ACTIVE » est totalement gratuite.

A qui doit-on s'adresser ?

Ces outils sont disponibles sur tout le territoire de la Normandie.

HAUTE-NORMANDIE ACTIVE :

10, rue Masséot Abaquesne 76100 ROUEN.

Téléphone : 02.35.10.65.53

Mail : hnactive@wanadoo.fr.

Horaires d'ouverture :

9H - 12H et 14H - 18H.

BASSE-NORMANDIE ACTIVE :

Bâtiment Unicentre 12 rue Alfred Kastler 14000 CAEN

Téléphone : 02.31.06.16.36

Pour plus de détails :

www.franceactive.org



DEUX ANS DEJA...

« In vino veritas » paraît-il...

Je ne sais si le caractère « viticole » du dossier traité dans ce numéro de notre magazine a particulièrement motivé notre nouveau rédacteur en chef...

Toujours est-il que c'est avec une ardeur réelle que François Bastianutti s'est mis à la tâche dès sa nomination, aidé de son équipe, afin de vous proposer la nouvelle maquette que vous avez entre les mains.

Nous espérons que vous l'apprécierez, n'hésitez pas à lui faire part de vos commentaires et suggestions.

C'est avec la même ardeur que vos 24 élus œuvrent, depuis 2 ans déjà : 2 ans est un âge jeune pour un vin mais peut être est-ce l'âge de la sagesse pour un Conseil Régional de l'Ordre ?

Vos représentants ont été élus fin 2008 pour une durée de quatre ans et avaient, en décembre 2008, élu parmi eux, pour 2 ans, le bureau et le Président de notre Conseil. Ils ont, à l'unanimité, renouvelé leur confiance à ce même bureau lors de la session du Conseil qui s'est tenue le 16 décembre dernier.

Je les en remercie et vous assure que nous continuerons tous à travailler avec la même conviction dans l'intérêt des membres de l'Ordre de Normandie, du Conseil et de notre profession.

Durant ces deux années notre actualité professionnelle a été d'une grande richesse à l'initiative du Conseil Supérieur. Inutile de rappeler, par exemple, les nouvelles possibilités qui nous sont ouvertes en matière d'exercice d'activités commerciales accessoires ou de maniement de fonds.

L'année 2011 sera également riche à l'image du statut de tiers de confiance qui vient de nous être accordé par le parlement. Je vous invite à vous reporter à ce sujet à la communication à la profession faite par Joseph Zorogniotti par mail le 23 décembre. Nous attendons à présent la parution de ce texte au JO et son décret d'application.

Mais la Normandie bouge également

Votre conseil régional a décidé d'initier en 2011 dans notre région des actions dans deux axes privilégiés :

- La lutte contre l'exercice illégal, en relayant fortement en Normandie l'action nationale en cours de lancement par le Conseil Supérieur
- Notre présence auprès des créateurs / repreneurs en lançant un dispositif dénommé « créer – accompagner » déjà en vigueur avec succès en Bretagne.

Je reviendrai prochainement vers vous afin de détailler ces actions régionales et leurs modalités.

Nous espérons en outre que ces deux actions permettront de mieux faire connaître notre profession, ses règles et ses qualités afin que chacun soit convaincu que« In compta Veritas » ... une autre formulation de la notion d'image fidèle en quelque sorte...

Arnaud DEBRAY

Président de Conseil de l'Ordre des Experts-Comptables de Normandie.

■ Attention : Modification de l'obligation d'assurance des membres de l'ordre

L'article 17 de l'ordonnance de 1945 prévoyait jusqu'à présent l'obligation pour tous les membres de l'ordre d'être assurés en matière de responsabilité civile professionnelle pour tous les travaux relevant des articles 2 et 22.

La loi du 23 juillet 2010 a introduit une modification, passée presque inaperçue, de cette obligation en prévoyant à présent l'obligation d'assurance pour l'ensemble des travaux et activités (et non plus seulement ceux des articles 2 et 22).

Cette nuance, importante, doit conduire chacun à adapter son contrat afin de respecter ce nouveau contour en fonction des activités exercées, ou susceptibles de l'être, dans chaque cabinet.

Le contrat groupe du CSO (contrat Covéa Risk diffusé via notre courtier Verspieren) a déjà intégré cette modification et les confrères qui sont assurés par ce contrat n'ont donc rien à faire.

Il appartient aux autres de s'en inquiéter auprès de leur assureur.

L'attestation d'assurance transmise au CRO doit tenir compte de cette modification.

Ceux qui souhaiterait, à cette occasion, s'intéresser au contrat groupe du CSO peuvent s'adresser au CRO ou à notre courtier Verspieren (Monsieur Louis DERACHE - Tél 03.20.45.33.05 ou lderache@verspieren.com)

EN DIRECT est une publication du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Normandie.

Résidence Deauville - 6 place Saint-Marc - BP 91117 - 76175 ROUEN CEDEX 1

Tél. 02 35 89 02 16 - Fax. 02 35 88 04 62

e.mail : ordre@experts-comptables-normandie.fr

http://www.experts-comptables-normandie.fr

Contact : Anne CARBONNET - Tél. 02 35 89 05 01

e.mail : acarbonnet@experts-comptables-normandie.fr

Directeur de la publication : Arnaud DEBRAY

Rédacteur en Chef : François BASTIANUTTI

Membres du comité de rédaction : Jean-Luc ANDRE, Jean-Baptiste BOITEL,

Franck DANET, Christian GABE, Adeline MAZIER, Thierry ONNO, Richard PETIT, Thierry ROOR, Igor VAUTIER.

Dessin de la couverture réalisé par Alain DUBUIGNY, Responsable des relations extérieurs - RSI Haute-Normandie

Maquette, Création et impression : IBL Graphique 02 32 82 32 90

Tirage : 1000 exemplaires. Toute adaptation ou reproduction même partielle des textes et informations parus dans EN DIRECT est formellement interdite, sauf accord écrit de la rédaction du journal.

N° ISSN : 1630 2168 - Dépôt légal : Février 2011

■ Le mot du rédacteur en chef

EN DIRECT change de formule.

Notre souhait est qu'il devienne plus **lisible**, plus **ludique**.

Le dossier traitera d'un thème « sérieux » mais moins dense : **donc plus lisible**.

Comme beaucoup d'autres rubriques, telle que les « MOUVEMENTS DU TABLEAU » qui seront en caractères plus gros et sur 2 pages.

Plusieurs articles vous permettront de vous évader : **plus ludique aussi**.

Notamment :

- Les pages « **people** » : des photos sur nos manifestations agrémentées de légendes (ayez de l'humour si vous entrez dans la légende...)
- La **découverte** d'un voyage, d'une escapade, d'un loisir **insolites**
- Et le **dessin humoristique** de couverture en relation avec le dossier.

Si vous ne lisez pas votre documentation, notre souhait est que vous lisiez EN DIRECT (je dirai même qu'on préfère !!!).
Merci au Président DEBRAY d'avoir accepté « tout de go »



Un rédacteur en chef décidé(ment) bien entouré.

cette orientation joyeuse (nos réunions le sont, **alors rejoignez nous !**).

Merci surtout à l'équipe du Comité de Rédaction parmi laquelle quelques jeunes pouces bien meilleurs journalistes qu'experts en comptabilité !!!

Rassurant pour les anciens...

Bienvenue à tous nos lecteurs.

François BASTIANUTTI

Expert-Comptable à Flers

■ Les membres du comité de rédaction

Nous avons demandé les souhaits de chacun des membres de ce comité pour ce magazine « nouvelle formule »



Arnaud DEBRAY

Directeur de la publication
Président du CRO
Expert-Comptable à Bois-Guillaume

Qu'il soit lu par le plus grand nombre...



Jean-Baptiste BOITEL

Expert-Comptable à Rouen

Le Vent du changement souffle au sein du comité de rédaction du magazine En direct. C'est avec un grand plaisir que j'ai saisi l'occasion de consacrer un peu de mon temps à la vie de l'Ordre.



Jean-Luc ANDRE

Expert-Comptable à Caen

Même les chapeaux de paille ne peuvent empêcher mon petit rayon de soleil d'éblouir. Un expert-comptable, c'est aussi un papa radieux. Dès lors, la nouvelle formule de notre magazine se voudra également être plus radieuse et moins fastidieuse, en nous apportant des éclairages plus ludiques et personnels, nous sortant de nos carcans professionnels et pour correspondre davantage à ce dont nous sommes capables dans notre vie extérieure à nos cabinets.

EN DIRECT DU COMITÉ DE RÉDACTION



Christian GABE

Expert-Comptable à Avranches

« EN DIRECT doit être un magazine « détergent », il doit permettre un profond dépoussiérage de l'image de la profession et, ainsi la rendre plus attractive. Pas que du sérieux, pas que de l'humour ».



Thierry ONNO

Expert-Comptable à Mont Saint Aignan

Un magazine avec plus d'articles, de photos et de reportages insolites afin de vous donner envie de le découvrir et de communiquer sur notre profession riche de diversité.



Thierry ROOR

Expert-Comptable à Alençon

Bon vent à cette nouvelle formule d'En Direct et n'hésitons pas à mouiller la plume pour notre plus grand plaisir et celui de nos lecteurs.



Franck DANET

Expert-Comptable à Caen

C'est avec un grand plaisir que je rejoins le comité de rédaction. Autour de son rédacteur en chef, le magazine prend le parti de la convivialité et de la bonne humeur. J'espère que les confrères prendront autant de plaisir à lire le magazine, que nous en aurons à le concevoir. Confraternellement.



Adeline MAZIER

Expert-Comptable à Bois-Guillaume

Le comité de rédaction que je viens de rejoindre souhaite faire du magazine un outil de communication en direct de la région, des confrères, de l'actualité.

Nous voulons proposer au professionnel un magazine clair, distrayant.



Richard PETIT

Expert-Comptable à Dieppe

L'évolution de la profession passe nécessairement par l'évolution de ses outils de communication : espérons que la nouvelle formule d'EN DIRECT réponde à vos attentes sur le sujet !



Igor VAUTIER

Expert-Comptable à Caen

Le respect, l'écoute et le partage sont les fondamentaux de l'adrénaline du soliste qui apporte sa lumière à l'ensemble et le fait avancer.

Je fais partie d'En Direct depuis plus de 6 ans et je suis convaincu que ce nouvel élan satisfera le plus grand nombre.

L'EXPERT-COMPTABLE ET LE MONDE VITICOLE

EN DIRECT, nouvelle formule, ça s'ARROSE !!!

L'EXPERT-COMPTABLE et le VIN s'est donc imposé comme un thème fort à propos.

*J'ai goûté avec plaisir les articles de mes confrères de CHAMPAGNE, de BOURGOGNE et du BORDELAIS.
Un grand merci à eux pour leur savante collaboration.*

J'ai dégusté la contribution de Monsieur DARMON. Mais vous sentirez-vous moins nuls ? Rien n'est moins sûr.

Bonne lecture à tous et rendez-vous au prochain numéro avec pour thème du dossier :

« L'EXPERT-COMPTABLE ET LE MONDE DES JEUX »

■ L'EXPERT COMPTABLE, CONSEIL PRIVILEGIE DES EXPLOITATIONS VITICOLES

La rédaction de votre magazine m'a sollicité pour évoquer la pratique professionnelle d'un expert comptable intervenant auprès des exploitations viticoles en Champagne. Je ne prétends pas être exhaustif, mais avant tout fidèle aux situations rencontrées.

La réglementation figure parmi les facteurs de succès des vins de Champagne. L'économie champenoise est avant tout une économie « administrée », régulée par les professionnels. La réglementation est omniprésente : de la plantation des parcelles (autorisation de planter de la vigne sur des terrains répertoriés parcelle par parcelle au mètre carré près) à la vente de vins en bouteille (Déclaration Récapitulative Mensuelle des volumes de vins vendus). Tout est codifié sous le contrôle du Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne, de l'Institut National des Appellations d'Origine Contrôlée, des deux syndicats professionnels (Syndicat Général des Vignerons et Union des Maisons de Champagne) ainsi que des autorités publiques (les conditions de vendange font l'objet d'un arrêté préfectoral). Cette codification aboutit à une gestion rigoureuse de leur activité par les professionnels. Elle a pour origine les désordres sociaux créés par les différentes crises viticoles (la crise de 1911 étant la plus connue) et économiques antérieures. A ce titre, l'économie champenoise est un exemple de régulation.

La connaissance de cette réglementation par l'expert comptable intervenant dans les exploitations viticoles champenoises est fondamentale. Cette réglementation a des conséquences sur les actifs incorporels, sur les stocks de vins (travaux d'inventaire). Je vais évoquer ces deux aspects.

Les actifs incorporels

La conjoncture économique dynamique de ces dernières années a conduit à une valorisation croissante des actifs des exploitations viticoles champenoises, valorisation porteuse de risques.

Valorisation croissante des actifs fonciers : parcelles de vignes en production ou parcelles susceptibles d'être plantées. De 1991 à 2009, soit 19 ans, le prix du foncier a quadruplé pour aboutir à des prix évoluant autour du million d'euros l'hectare. En fait, le marché du foncier viticole champenois est un marché limité en surface (34.000 hectares). Les prix des transactions explosent face à l'insuffisance de l'offre, en dehors de toute logique de retour sur investissement et de raisonnement de l'endettement.

Ce niveau de prix a amené à s'interroger sur l'évaluation et le régime fiscal des différents composants d'une parcelle de vignes : le terrain agricole, les installations (piquets, fils, plants de vignes et temps passés) et le droit de plantation.

Régime des plus values des particuliers ou article 151 septies B du CGI pour le terrain, ce qui signifie une exonération totale(1) au bout de 15 ans de détention. Régime des plus values professionnelles pour les installations. Le droit de plantation recèle plus d'incertitudes : accessoire indissociable du foncier pour la Cour de Cassation, actif incorporel professionnel selon la doctrine de l'administration fiscale. Le risque de taxation du droit de plantation au titre des plus-values professionnelles lors de la transmission ou de la restructuration d'exploitation champenoise est aujourd'hui avéré. S'ajoute à cela la question de la détermination de la valeur de ce droit.

Mais d'autres incertitudes pèsent sur les exploitations viticoles champenoises : la reconnaissance progressive du fonds agricole et des éléments susceptibles de composer ce fonds. Ce dispositif, optionnel, introduit par la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 dans le code rural pourrait bien entrer plus rapidement et plus largement en application sous la pression de la jurisprudence de la Cour de Cassation (Reconnaissance de l'existence d'une clientèle civile et du droit de présentation(2)) et des nombreux contentieux entamés par l'administration fiscale sur la valorisation de parts de sociétés viticoles lors de la trans-

mission ou de la restructuration de ces exploitations. Ces contentieux fiscaux intègrent dans leur argumentaire une reconnaissance et une évaluation de la clientèle pour les sociétés viticoles qui disposent d'un fichier clients et qui commercialisent directement leurs vins.

L'évaluation de ces actifs incorporels (clientèle, droits de plantations, droit de bail) dans les contentieux fiscaux ou judiciaires repose sur la démonstration systématique d'une survaleur, démonstration basée sur la réalisation de revenus économiques importants et récurrents pour les exploitations viticoles. L'expert-comptable se doit sur ce domaine « piégé » d'être un conseil avisé et prudent. Et la prudence conduirait plutôt à chercher l'explication de ces revenus pour une part dans la gestion rigoureuse de l'activité par l'interprofession et pour une autre part, par le caractère capitalistique de l'activité, la rentabilité en valeur absolue rapportée aux capitaux engagés semble alors beaucoup moins exceptionnelle.

Les exploitations viticoles champenoises sont en fait économiquement des entreprises à très forte intensité capitalistique aussi bien au niveau des actifs immobilisés qu'au niveau des actifs circulants, et plus particulièrement en ce qui concerne les stocks de vins.

Les stocks de vins de Champagne

Particularité des travaux comptables d'inventaire des exploitations viticoles champenoises, l'évaluation des stocks sollicite nos connaissances techniques en comptabilité analytique et nos facultés à appréhender les différents stades de production qui correspondent à autant de stades de commercialisation.

Le premier stade de production à appréhender est celui de la production du raisin : la matière première.

Une année culturale s'étale par convention du 1er novembre d'une année au 31 octobre de l'année suivante : soit de la taille des vignes à la récolte des raisins. C'est l'ensemble des frais de culture qui est pris en compte : produits phytosanitaires, petit matériel, frais d'entretien et d'utilisation du matériel de culture, travaux mécaniques et main d'œuvre salariée. En termes de gestion d'exploitation, l'indicateur pertinent reste les frais de culture à l'hectare, mais en termes de formation de résultat économique, l'indicateur influent est le coût unitaire du kilo de raisin. Ce coût unitaire dépend largement du rendement autorisé ou réalisé à chaque vendange.

Pour la vendange 2010, le rendement autorisé maximum était de 12.000 kilos à l'hectare. Sur cette quantité, 10.500 kilos sont disponibles immédiatement, 1.500 kilos à l'hectare viennent abonder la réserve individuelle de chaque exploitation. On comprend aisément que le coût de revient unitaire, et par conséquent le résultat économique de l'exploitation, va être fortement influencé par le volume

récolté.

A titre d'exemple, prenons pour la vendange 2010 un coût de production à l'hectare de 27.000 euros :

- récolte 10.500 kilos/hectare
soit un coût unitaire du kilo de 2,57 euros,
- récolte 12.000 kilos/hectare
soit un coût unitaire du kilo de 2,25 euros.

La variation du coût de revient est de 12,45 % selon le cas de figure retenu et créé corrélativement une variation du résultat en cas de vente de la récolte sur pied.

Le second stade de production est celui de la transformation du raisin en moût, puis en vin.

Autrement dit, il couvre les opérations de pressurage (extraction du jus) et de vinification (mise en fermentation, chaptalisation, sous tirages...).

Il aboutit à un produit semi-fini dénommé, vins clairs.

L'ensemble des coûts de pressurage et de vinification (amortissement du matériel, entretien, traitement œnologique à façon, main œuvre salariée) est pris en compte. Le coût de revient est déterminé à l'hectolitre, selon la règle de conversion suivante : un HL = 160 kilos de raisins/1,02.

Si l'on reprend l'exemple précédemment évoqué :

*Coût de revient du kilo de raisins : 2,57 euros
Coût de revient de l'hectolitre : 403,13 euros
(160 x 2,57)/1,02*

*Coût de la vinification : 5.000, 00 euros
Pour (10.500 kilos x 1,02/160) = 66,93 HL
Soit 74,70 euros/HL.*

*Le coût de l'hectolitre vinifié ressort à : 477,83 euros
(403,13 + 74,70).*

A ce stade, les vins sont en cuve prêts à être embouteillés.

Le troisième stade est celui de la mise en bouteille des vins, dénommé « tirage ».

Aux différents coûts déjà accumulés, viennent s'ajouter les frais de tirage (frais œnologiques, filtration, bouteilles vides, capsules, bidules, prestation d'embouteillage et stockage des vins en cave, voire plus rarement transport avant stockage).

Si l'on poursuit notre exemple :

*Coût du vin vinifié
66,93 HL x 477,83 euros = 31.981 euros*

Le volume de vin devra être corrigé du volume des lies retirées des différentes fermentations (réglementé à 1,5%), soit un volume net de 65,93 HL

Frais de tirage = 7.592 euros
Coût total = 39.573 euros

Nombre de bouteilles obtenues
En équivalent bouteilles : 8.790 bouteilles
Coût unitaire d'une bouteille tirée : 4,50 euros

Les bouteilles vieillissent, alors en cave, en tas ou maintenant en caisses-palettes. Des durées minima de conservation sont à respecter que nous évoquerons plus loin.

Avant le dégorgement, les bouteilles sont remuées (tournees sur des pupitres ou par des automates) pour ramener les lies issues de la prise de mousse en bouteilles dans le goulot. A ce stade, les bouteilles sont stockées en position verticale sur le goulot. Le dégorgement permettra d'évacuer ces lies, de doser le vin (qualité brut, sec, demi sec) et de boucher la bouteille avec un bouchon en liège retenu par un muselet.

A partir de ce stade, le coût de manipulation des bouteilles peut être important et varie fortement selon l'implantation et la disposition des caves et celliers de l'exploitation. Le dernier stade est celui de l'habillage, du conditionnement et de la préparation des commandes.

Les travaux de l'expert comptable révèlent toute leur importance :

- Validation des quantités physiquement en stocks par des contrôles quantitatifs, par une présence aux inventaires physiques et par les documents douaniers ;

- Évaluation des coûts de revient participant à la formation ultérieure du résultat et aux prises de décision en matière d'investissement, de production ou de stockage.

La gestion et l'évaluation des stocks ont un caractère stratégique pour les exploitations viticoles champenoises en ce sens qu'elles dessinent le futur de celles-ci.

Conclusions

L'expert comptable des exploitations viticoles champenoises aborde régulièrement un grand nombre d'aspects techniques de notre métier et de la gestion de l'entreprise : le domaine du conseil est ainsi très étendu et l'expert comptable peut jouer son rôle d'interlocuteur de confiance, généraliste de l'entreprise, apporteur de solution et d'anticipation.

La période que nous traversons est révélatrice : la sollicitation actuelle, constante et intensive, des experts comptables et de leurs équipes par nos clients est une preuve de confiance de la part de ces derniers.

Dernier aspect non négligeable, nos travaux se terminent le plus souvent autour d'une flûte de Champagne, instant de convivialité privilégié entre les exploitants viticoles et leurs experts comptables.

(1) - Sous réserve des dispositions de la Loi de Finances pour 2011
(2) - Cass, 3e civ, 16 sept. 2009, n°08-18 868, Nizard

Jean-François BOUVET
Expert-Comptable à Reims

Présentation de FCN

FCN, société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, issue d'un cabinet familial créé en 1945 à Epernay (51).

FCN compte aujourd'hui 57 experts comptables et commissaires aux comptes associés, environ 400 salariés et 8.000 clients.

Présentation Jean-François BOUVET

Je suis expert comptable à Epernay depuis 1985. Originaire de la région et fort d'un vécu familial d'au moins un siècle dans le secteur du vignoble et du vin de Champagne, je bénéficie d'une bonne connaissance de cette composante incontournable de l'activité économique régionale.

LA COMPTABILISATION DES ACHATS ET VENTES DE VIN EN PRIMEUR

L'enregistrement des opérations et événements sur la bonne période est une des conventions de base de la comptabilité d'engagement dont l'application semble des plus naturelles à chacun d'entre nous.

Et pourtant...

Certes, le suivi de chantiers ou de prestations à exécution successive fait l'objet d'une attention particulière; bien sûr on vérifie que les listes de factures à établir ou non parvenues sont justifiées, mais le lien est-il toujours fait entre

les flux physiques, juridiques et la comptabilité ?

Prenons quelques exemples que chacun pourra extrapoler aux activités qu'il connaît :

Les contrats de concession automobile prévoient généralement un transfert de propriété du véhicule à la sortie de l'usine, mais il peut se passer trois semaines en transport, déchargement, stockage avant la réception effective par le concessionnaire. Certains constructeurs « poussent » directement la comptabilisation du véhicule dans la

comptabilité du concessionnaire à la date du transfert de propriété, mais d'autres envoient classiquement avec plus ou moins de délai une facture que le concessionnaire peut avoir tendance à enregistrer à la date de réception des véhicules pour faciliter le rapprochement avec son stock sur site. Dans ce cas, le décalage n'a certes pas d'incidence sur le résultat puisque le véhicule n'est pas enregistré en stock, mais il compromet la régularité de la comptabilité et peut fausser l'image fidèle des comptes d'achats, de fournisseurs et de stocks et les ratios sur lesquels se fondent les banques pour financer l'entité. Sans parler des problèmes de contrôle interne liés à quelques dizaines de véhicules neufs non enregistrés qui se « promènent ».

Dans un autre domaine, les produits vendus par une entité sont chargés en conteneur et mettent environ deux mois pour arriver chez le client final après plusieurs transferts en camion, train et bateau. Un exemplaire de la facture établie au départ de chez le vendeur accompagne les produits pendant leur périple, mais le contrat prévoit un transfert de propriété après agréage à réception par l'acheteur. Dans ce cas, la marge ne peut être constatée à l'émission de la facture et les retraitements appropriés doivent être effectués au niveau des ventes et des stocks avec le cas échéant les coûts mis en œuvre pour acheminer les produits à l'endroit où ils se trouvent lors de l'arrêt des comptes. A noter que les « incoterms » indiqués sur la facture qui régissent les conditions de répartition de la charge de transport entre les cocontractants peuvent fournir des indications précieuses en l'absence de mentions spécifiques dans les contrats (cf mémento Lefebvre comptable n°560 et suivants).

Si l'on étend le cas précédent à une entité française d'import export qui fait fabriquer pour son compte en Chine des produits livrés directement à un client final aux Antilles, on comprend que le rattachement au bon exercice des achats, des ventes et de la marge qui en découle puisse nécessiter un examen approfondi...!!

Mais on peut faire encore plus complexe avec l'intervention d'un ou plusieurs intermédiaires...

Comme par exemple dans les achats et ventes de vin en primeur dans le bordelais :

- une propriété récolte les raisins, élève le vin (entre 12 et 36 mois) et s'adresse à des courtiers pour écouler sa production.
- le courtier propose à des négociants les vins en cours d'élevage, procède aux opérations de dégustation et agréé les vins.
- le négociant achète une certaine quantité de vin; la transaction est matérialisée par un bordereau de courtage; les vins sont livrés au négociant après la fin des opérations d'élevage, de mise en bouteilles et d'habillage (24 à 36 mois après la récolte).
- les achats par le négociant sont payés par acomptes:

par exemple un tiers à la signature du contrat, un deuxième tiers six mois plus tard, et le dernier avant la livraison des vins.

Parallèlement, les négociants procèdent aussi vis à vis de leurs clients à des ventes en primeur sur les vins qu'ils viennent d'acquérir auprès des châteaux, matérialisées par la signature d'un bordereau de vente de vins en primeur ou d'un bordereau de courtage si un courtier est intervenu dans la transaction. Les vins sont livrés aux clients à partir du moment où les châteaux les ont mis à disposition. Ils sont aussi parfois stockés par les négociants avant toute nouvelle transaction. Des acomptes sont demandés aux clients, portant parfois pour les particuliers sur la totalité du prix dès la conclusion de la transaction primeur.

Si l'on conjugue ce cas avec les spécificités évoquées plus haut liées au commerce international, ce qui est souvent le cas pour les produits en question, on conviendra que le risque sur l'enregistrement des opérations à la bonne période est maximal, sans parler du risque fiscal sous-jacent.

L'analyse des contrats est donc essentielle, puisque au niveau civil, les parties ont toute liberté pour fixer les modalités du contrat dès l'instant que ces modalités ne sont pas contraires aux dispositions du droit civil. Encore convient-il qu'au niveau fiscal la réalisation des opérations ne soit pas artificiellement différée.

Il s'avère donc des plus opportuns lors de la conclusion des contrats de préciser à quel moment intervient le transfert de propriété et de concilier autant que faire se peut les positions comptables et fiscales. On se penchera plus particulièrement sur les critères suivants :

- individualisation du lot au nom de l'acquéreur.
- identification : étiquetage...
- agréage: conformité de la qualité au regard de la commande et du prix convenu.
- mise à disposition de l'acquéreur: conventionnelle ou matérialisée par un avis.
- délivrance des produits: date, lieu, transport à charge (lien le cas échéant avec les Incoterms).

L'absence de précision oblige chaque partie aux marchés concernés à justifier la date d'enregistrement tant au niveau comptable que fiscal avec des décalages possibles entre les deux, et le rattachement au bon exercice dont doivent s'assurer aussi bien l'expert-comptable que le commissaire aux comptes.

D'abondants commentaires existent sur le sujet abordé, notamment dans la documentation Francis Lefebvre comptable et fiscale. A voir également l'étude de la commission mixte OECCA Aquitaine et CRCC de Bordeaux sur la comptabilisation et le traitement fiscal des opérations de ventes de vins en primeur datant de juillet 99 et toujours d'actualité.

Xavier RONDEAU

Expert-Comptable à Bordeaux

■ LE VIN : UN INVESTISSEMENT QUI ALLIE PASSION ET RAISON

Les vignobles français deviennent des placements privilégiés pour les investisseurs français et étrangers. Si bien souvent l'amour du grand vin est à l'origine de ce choix, des arguments financiers en font un placement intelligent. La vigne se révèle un investissement sécuritaire, permettant des exonérations d'impôts et des facilités lors de transmissions. Le point sur l'intérêt patrimonial et financier d'investir dans les vignobles français, et notamment bourguignons, par Jean-Claude André, associé référent Baker Tilly France en matière de viticulture.

Besoin récurrent d'investisseurs pour les exploitants et propriétaires de vigne

Ces dernières années, les cours des vignobles français se sont enflammés. Pour les exploitants et propriétaires de vignes, il devient bien souvent difficile, lors d'un partage familial, de racheter les vignes ou de dédommager les cohéritiers, d'où la nécessité de trouver des financements afin de pouvoir conserver leurs vignes.

L'envolée des prix des vignobles est un réel problème pour les acteurs locaux, qui peinent à acquérir les parcelles, car le retour sur investissement est extrêmement long :

- Difficile mobilisation de capitaux
- Besoin lourd en investissement
- Argent immobilisé, retour sur investissement à très long terme

Accroissement de la demande côté investisseurs

Bien que l'investissement dans la vigne ne donne qu'un rendement de 1 à 2 % (soit un taux très faible par rapport à d'autres investissements, comme l'immobilier par exemple), et qu'il soit à très long terme, la demande ne cesse de croître, alors que peu de vignes sont disponibles.

Attrait évident pour les grands vins

On note un attrait évident d'un certain type d'investisseurs pour les vins haut de gamme, comme les Grands Blancs de la Côte de Beaune, de cépage Chardonnay sur les communes de Meursault, Puligny, Chassagne par exemple, et les Grands Rouges de la Côte de Nuits Saint Georges, de cépage Pinot Noir, sur les communes de Gevrey, Vosne Romanée par exemple. Pouvoir approcher un grand cru et pouvoir s'offrir une « ouvrée » (en viticulture bourguignonne, on parle d'« ouvrée », ce qui correspondait à une journée traditionnelle de travail d'un ouvrier viticole, soit 428m²) font rêver la plupart des amateurs de grand vin.

Du morcellement à la concentration

Une des spécificités de la Bourgogne est la petite superficie de ses exploitations : 8 hectares en moyenne.

De plus, les exploitations sont morcelées (ce qui est très différent des autres vignobles français). A titre d'exemple, plus de 80 propriétaires se partagent les 50 hectares du Clos Vougeot ; les 8 hectares de Richebourg appartiennent à 11 propriétaires. Mais cette tendance au morcellement spécifique à la Bourgogne s'inverse progressivement, d'où une nécessité de concentration douce mais régulière.

Nécessité de se regrouper

Les vins français faisant partie des plus grands vins du monde, ils sont très recherchés par les investisseurs qui sont bien souvent des passionnés. Actuellement la demande est croissante, notamment sur les vins d'appellation d'origine contrôlée (AOC) : village, premier cru et grand cru.

La rareté de ces vins entraîne des pratiques de prix élevés, de plusieurs milliers à plusieurs dizaines de milliers d'euros pour une ouvrée selon les types d'appellation ; voire plusieurs centaines de milliers d'euros pour les plus prestigieuses. Les investisseurs doivent bien souvent se grouper à plusieurs pour parvenir à acquérir une parcelle de vignes, formant alors un groupement foncier viticole (GFV).

Zoom sur le profil des investisseurs dans le vin

Deux types d'investisseurs :

- les particuliers : des Français le plus souvent, 5 à 10 passionnés qui se regroupent. Bien souvent, ce sont des personnes soumises à l'ISF, bien installées dans leur vie professionnelle, ou bien qui préparent leur transmission d'entreprise, ou qui viennent de vendre leur affaire.
- les professionnels du vin : des étrangers, des importateurs, de riches amateurs par exemple, qui ont des contacts avec les viticulteurs et souhaitent pérenniser leurs relations. Le souci pour eux est de réussir à maintenir un approvisionnement régulier suffisant, compte tenu de la demande. Ces investisseurs exportent ensuite les vins de Bourgogne dans le monde entier.

Avantages patrimoniaux et financiers de la vigne

Diversification des investissements

Aux côtés des produits de placements classiques, comme l'immobilier, investir dans le vin permet de varier et de sécuriser ses placements, avec une valorisation de son patrimoine sur le long terme.

Aspect ludique de cet investissement

Pour les amateurs de grand vin, l'intérêt peut être de parvenir à monnayer son fermage en bouteilles. Cela leur permet de disposer de quelques bouteilles en provenance de leur propriété. Cela rejoint l'aspect convivial du groupement foncier viticole, la plupart du temps animé d'une bonne entente entre ses membres.

Effet de levier

L'investissement viticole entraîne un effet de levier intéressant. En effet, l'investissement de départ pour acquérir une parcelle est important en termes de mobilisation de capitaux. Cet investissement de départ, allié à des charges financières lourdes (eu égard au rendement), entraîne un déficit foncier. C'est ce déficit qui permet de défiscaliser les revenus fonciers des investisseurs.

Pour l'investisseur qui a des revenus fonciers élevés, il peut envisager un financement total ou partiel par emprunt remboursable « in fine ». Pendant toute la période d'emprunt, l'investisseur ne paie que des charges financières qui sont intégralement déductibles du fermage. Ces charges financières supérieures au fermage entraînent un déficit foncier imputable sur les autres revenus fonciers de l'investisseur.

La vigne, l'ISF et la transmission

Lorsqu'un groupement foncier viticole (GFV) achète les vignes, il les donne à bail au viticulteur. Pour bénéficier du régime de faveur, les vignes doivent être baillées à long terme, 18 ans au minimum. Pour favoriser la pérennité des exploitations, des mesures anciennes liées au Code rural et qui ont été traitées fiscalement par le législateur apportent des avantages significatifs pour les investisseurs :

- exonération de l'ISF, abattement des $\frac{3}{4}$ de la valeur jusqu'à 100 000 € et de 50% au-delà. Cela sans limite dans le temps.
- un abattement en début de bail de 30% de la valeur de la vigne pour tenir compte de la difficulté de céder un bien donné à bail. Sur les 70% restants, l'investisseur bénéficie donc d'un abattement des $\frac{3}{4}$ ou de 50%, selon la valeur.

Au-delà de cette exonération, la vigne présente le même

avantage lors de transmissions. L'investisseur bénéficie de ces mêmes abattements lorsqu'il y a transmission au profit de ses héritiers, en cas de succession ou de donation.

Un investissement garanti sur le long terme

Les surfaces qui produisent des vins de grande renommée sont rares à travers la planète, alors que le nombre d'amateurs de vin se multiplie, entraînant une augmentation de la demande au niveau international.

Les prix de la vigne ont donc tendance à augmenter, ce qui permet la valorisation du patrimoine de façon relativement certaine, sur le long terme.

Les difficultés liées à l'investissement viticole

Trouver un viticulteur sérieux, qui élabore de bons produits

Le plus souvent, il s'agit de vignes familiales, que l'exploitant n'a pas les moyens de reprendre. Pour le viticulteur, l'objectif est d'assurer la pérennité de son exploitation, en choisissant les bons investisseurs.

Pour l'investisseur, il s'agit de parvenir à trouver des vignobles intéressants, de bonne qualité, et de trouver un viticulteur sérieux, fiable, qui élabore un vin de grande qualité organoleptique, et d'en faire un partenaire sur le long terme.

Un investissement bloqué sur 25 ans

La durée minimale du bail est de 18 ans, mais il est recommandé d'opter pour un bail de 25 ans. En effet, le bail de 25 ans permet, à son issue, de retrouver la libre disposition de sa vigne. En deçà de cette durée, l'exploitant ne peut être délogé, et son descendant dispose d'un droit à exploiter. Si cela permet de laisser mûrir son investissement, il faut en contrepartie être certain de ne pas avoir besoin de ses capitaux durant cette période.

Jean-Claude ANDRE

Expert-Comptable à Beaune

■ OENOLOGIE POUR LES NULS

L'objectif est d'apporter quelques informations pour choisir un vin au restaurant sans « passer pour être trop nul » !!!
Wouah : objectif ambitieux

Quelques informations à savoir sur le vin :

- 1) Le VIN c'est l'école de la MODESTIE
- 2) Le plaisir du VIN est d'abord personnel, FAITES-VOUS PLAISIR
- 3) N'écoutez pas tous les « grands Professionnels » qui « font et défont » le VIN
- 4) Écoutez vos propres sens, et si VOUS considérez qu'un VIN est bon et VOUS plaît, alors VOUS avez RAISON

LES CEPAGES (VARIETES DE RAISINS)

Il existe plus de **6 000** cépages à travers le monde.

Les cépages les plus utilisés au monde sont :

le Chardonnay, le Merlot et le Cabernet-Sauvignon

Région	Robe	Cépage
ALSACE	Blanc	Riesling, Sylvaner, Gewurztraminer, Pinot Gris (ex. Tokay)
	Rouge	Pinot Noir
BEAUJOLAIS	Rouge	Gamay
BORDELAIS	Blanc	Sauvignon, Sémillon
	Rouge	Cabernet-Franc, Cabernet-Sauvignon, Merlot
BOURGOGNE	Blanc	Chardonnay, Aligoté
	Rouge	Pinot Noir, Gamay
CHAMPAGNE	Blanc	Chardonnay
	Rouge	Pinot Noir, Meunier
RHONE	Blanc	Viognier, Marsanne, Roussane
	Rouge	Syrah, Grenache
VAL DE LOIRE	Blanc	Chenin, Sauvignon, Melon (Muscadet), Folle Blanche
	Rouge	Cabernet-Franc, Gamay

LA DEGUSTATION, UNE ECOLE DE MODESTIE

Les phases de la dégustation

La plupart de nos sens sont sollicités : la vue, l'odorat, le goût, mais aussi, dans une moindre mesure, l'ouïe.

La dégustation peut être divisée en trois phases :

1- Phase visuelle

Examen du disque :

Le disque est la partie supérieure du vin contenu dans le verre. Il doit être brillant. Un disque mat ou irisé constitue un mauvais indice.

Examen de la limpidité et de la transparence :

Il s'agit de déceler d'éventuels éléments en suspension dans le vin. Le vin est porté à hauteur des yeux, si possible face à une source lumineuse.

Examen de la couleur et de son intensité :

Favorable ⇨ Cristallin, brillant, limpide

Défavorable ⇨ Terne, voilé, louche, trouble

Il s'agit maintenant d'apprécier la couleur et son intensité : c'est-à-dire la robe du vin. Dans la mesure du possible cette opération doit s'effectuer sur fond blanc mat (par exemple une feuille de papier blanc). Cet examen donne une idée sur l'évolution du vin.

Un vin blanc, très clair avec des reflets verts est en principe un vin jeune.

Des tons or, topaze, voire topaze brûlée, traduisent une certaine évolution.

Pour les **vins rouges**, des reflets violets indiquent la jeunesse, le tuilé se retrouve sur des vins plus évolués.

2- Phase olfactive

Le siège de l'odorat se situe dans la partie supérieure du nez.

Pour obtenir une bonne perception, il faut expirer l'air de ses poumons, puis pratiquer de petites inspirations répétées.

La phase olfactive se déroule généralement en deux temps, voire en trois temps :

- Le premier coup de nez, sans bouger le verre.
- Le deuxième coup de nez, en faisant tourner le vin contenu dans le verre ; apparaît alors une différence importante avec le premier coup de nez, surtout au niveau de l'intensité de la perception.
- Le troisième coup de nez, même opération que précédemment, mais avant de porter le verre à hauteur du nez, le vin est "brisé" en inversant d'un geste brusque le sens de rotation.

La phase olfactive permet d'étudier non pas le bouquet mais les bouquets d'un vin :

- **Arôme ou bouquet primaire**, existe dans le raisin, particulièrement dans les cépages aromatiques (Muscat, Sauvignon, etc). C'est ce type de bouquet qui est perçu lors de la dégustation des V.D.N., car le fait de les muter à l'alcool en cours de fermentation permet de conserver les arômes du raisin, surtout pour les muscats. Pour les

autres vins, les caractères aromatiques s'atténuent en cours de vinification.

- **Arôme ou bouquet secondaire**, il apparaît en cours de fermentation.
- **Bouquet tertiaire**, il se développe pendant le vieillissement. Certains bouquets tertiaires sont parfois fort complexes.

Arômes et bouquets peuvent rappeler les fleurs (violette, rose, tilleul, etc.), les fruits frais (cerise, cassis, framboise, coing, etc.), mais aussi des odeurs herbacées, des odeurs de feuilles mortes ou de venaison, notamment sur certains vins rouges très évolués.

Quelques constatations :

- Les arômes de fleurs blanches et jaunes dominant dans les vins blancs (acacia, réséda, troène, chèvrefeuille).
- La violette est présente dans divers crus rouges de la Bourgogne et du Beaujolais (Fleurie, Juliéna, Savigny-les-Beaune, Volnay, Chambolle-Musigny...).
- Les odeurs de pomme sont une caractéristique de la plupart des vins blancs. Pomme golden dans le Muscadet et les Vins de Savoie. Pomme reinette à Chablis.
- Les vins du Beaujolais issus de macération carbonique présentent des arômes de banane mûre et de bonbon anglais.
- La framboise est un des caractères les plus répandus des vins rouges jeunes.
- Le cassis est une constante des Bourgognes rouges.
- La cerise est un arôme noble, rare sur les vins rouges jeunes, à l'exception du Morgon.

Mais il est souvent présent dans la région de Gevrey-Chambertin.

- Certains Puligny-Montrachet ont des odeurs de fougère.
- La feuille de cassis est perçue sur certains vins issus de Sauvignon (Sancerre, Pouilly-fumé)

3- Phase gustative

Dans cette phase interviennent la langue, la cavité buccale et le bulbe olfactif (rétro-olfaction).

Comment procéder ?

Il faut prendre une petite quantité de vin en bouche, très exactement dans le creux de la langue transformé en berceau pour mieux le recevoir. Le faire progresser vers le fond de la cavité buccale, puis le faire revenir vers les lèvres. Au moment où il va les atteindre, aspirer un petit peu d'air, ce qui a pour effet de diviser le vin qui est alors en contact avec l'ensemble des muqueuses de la bouche. À ce moment-là, mâcher le vin, puis, soit l'avalé, soit le recracher (tout ou partie).

Sont d'abord perçues les sensations à dominance sucrée :

sucre, alcool, glycérol (on parle souvent de "l'attaque" du vin).

Puis apparaissent les sensations acides, et enfin l'astringence.

Pour apprécier la persistance en bouche, aussitôt après avoir avalé le vin, il faut se concentrer puis compter à la cadence des secondes, et ce, tant que l'ensemble du vin est présent en bouche.

Attention, surtout au début, il y a souvent confusion entre d'une part, cette persistance en bouche, qui est de 2 s environ pour un vin de table et qui peut dépasser les 10 s pour un très grand vin, et d'autre part les impressions laissées seulement par l'alcool, l'acidité ou les tanins qui, elles, dépassent souvent la minute.

VOCABULAIRE DU VIN

Difficile à codifier, le vocabulaire du vin est souvent imagé.

En rapport avec l'alcool :

- **Léger** : vin peu alcoolisé.
- **Corsé** : vin riche en alcool et en extrait sec, c'est le contraire d'un vin léger.
- **Généreux** : riche en alcool, bien constitué, qui procure un sentiment de bien-être, sans pour autant monter à la tête.
- **Capiteux** : riche en alcool et qui monte à la tête.

En rapport avec la sensation sucrée :

- **Sec** : pas de perception sucrée à la dégustation.
- **Gras** : onctueux, impression de douceur.
- **Doucereux** : qui manque d'équilibre, trop de sucre par rapport à l'alcool et à l'acidité.
- **Moelleux** : utilisé pour les vins blancs, désigne une certaine richesse en sucre. Ce mot est également utilisé pour les vins rouges présentant du gras et une certaine onctuosité (dans ce cas, il ne faut pas dire que le vin est moelleux, mais qu'il a du moelleux).
- **Liquoreux** : doux, légèrement sirupeux, souvent capiteux.

En rapport avec le tanin :

- **Souple** : vin peu tannique, agréable à boire.
- **Ferme** : vin où dominant légèrement l'astringence et l'acidité.
- **Dur** : mêmes caractères que le précédent, mais plus prononcés.
- **Astringent** : vin ayant un excès de tanin. il donne en bouche une impression de sécheresse. Cette astringence s'atténue au cours du vieillissement.

Pascal DARMON

œnologue à Rouen

■ LA NAMIBIE, DESERT DE LUMIERE

Après une correspondance à Francfort, nous voilà à Windhoek !

Cette cité à taille humaine est perchée à 1600m d'altitude, au cœur des montagnes. On y flâne agréablement. Les rues piétonnes, bordées de bâtisses coloniales à l'architecture bavaroise rappellent que ce pays fut, au début du siècle dernier, une riche colonie allemande. Cette terre convoitée, blottie entre l'Angola, le Botswana, l'Afrique du Sud et la Zambie, se dévoile : la Namibie.

Sous protectorat sud-africain depuis la seconde guerre mondiale, elle fut annexée et administrée par ce voisin sous le nom de 5^e province. Cette terre de contrastes est indépendante depuis février 1990 et sa population atteint 2 millions d'habitants sur un territoire grand comme la France et la Belgique réunies.

Aussi vaste que belle, la Namibie résume en quelque sorte les beautés africaines.

La Namibie une contrée « mosaïque » aux multiples paysages, multiples visages et multiples langages. Ici, on est Bushman, Damara, Ovambo, Herero, White, Coloured avant tout, même si on se dit Namibien. Et l'on parle anglais, allemand, afrikaans, namlish, oshivambo, et les langues khoisan, caractérisées par leur fameux clic.

Au contraire du Kenya et de la Tanzanie, la Namibie est moins fréquentée par le tourisme, et conserve donc toute son authenticité.

Après Windhoek, direction plein Nord : entre routes goudronnées et pistes sablonneuses et poussiéreuses, le 4x4 devient nécessaire. Après une escale à Okahanja, nous découvrons une très belle étape : le Waterberg.

Recouvert d'immenses acacias et rehaussé de hautes falaises aux sublimes couleurs, le parc possède de nombreux sentiers de randonnées. Il abrite une faune variée : c'est notre première rencontre avec les babouins, mangoustes, oryx, et la plus petite antilope, le dik-dik, avant d'atteindre Etosha.

Principale attraction namibienne, Etosha doit son nom à un immense lac salé, vestige d'une mer intérieure asséchée il y a 12 millions d'années. Avec ses 22.270 km² de savane, ce parc offre sans conteste l'un des plus beaux tableaux de la vie sauvage. Les animaux symbolisant ce continent y vivent en toute sérénité, dans une nature préservée. La rencontre avec les éléphants, les lions, les girafes, les rhinocéros, les zèbres, les phacochères et toutes sortes d'antilopes, ne peut laisser indifférent.

Le périple africain se poursuit vers le Kaokoland, une région très isolée, proche de l'Angola et donc, peu visitée. Ici, les montagnes rougeâtres conduisent à de profondes vallées traversées par d'éphémères rivières. C'est dans ce paysage d'une exceptionnelle beauté que vivent les Himbas, pasteurs nomades. Ils suivent le rythme des saisons et l'on ne peut résister à la beauté de leurs femmes, vêtues selon leurs ancestrales coutumes et aux sourires éclatants.

La traversée du Damaraland, au Sud, m'offre des paysages variés : de formations rocheuses spectaculaires en paysages de désolation, de savane dorée en montagnes ocrées, parsemées d'euphorbes, d'acacias ou de robustes kokerboom, les amateurs de curiosités géologiques seront comblés par les orgues basaltiques de Twylfelfontein, la montagne brûlée. C'est également l'occasion d'admirer les peintures rupestres millénaires des Bushmen.

La Namibie possède une longue frontière maritime avec l'océan Atlantique. Cette côte est réputée pour la fraîcheur de ses eaux et ses épaves de bateaux, déposées sur le sable, fantomatiques dans la brume du matin.

En longeant la côte vers le sud, nous faisons escale à Cap Cross, du nom de la croix de pierre érigée en 1486 par le navigateur portugais Diego Cao. Là, nous pouvons observer la grande colonie d'otaries : 120.000 à 200.000 de ces sympathiques animaux marins y ont établi leurs quartiers, viennent mettre bas et se reposer sur le sable.

Toujours plus au Sud, nous découvrons Swakopmund, un havre de fraîcheur, à l'atmosphère de « bout du monde ». C'est une étape reposante. Une incontournable excursion au départ de Walvis Bay, principal port en eaux profondes du pays, nous mène vers le lagon à la recherche de dauphins, de flamants roses, de pélicans et d'otaries. Enfin, une randonnée en 4x4 nous conduit dans les magnifiques dunes dorées du parc Namib-Naukluft. Bienvenue au pays des dunes !

Le désert du Namib est le plus vieux désert du monde, avec une route entrecoupée de gorges et de canyons. Nous y découvrons au passage l'un des trésors du parc : la Welwitchia Mirabilis, une plante millénaire rescapée de la préhistoire.

Le lever du soleil sur Sossusvlei, parmi les plus hautes et les plus impressionnantes dunes du monde, révèle la splendeur du Namib ! Grandiose !

L'ensemble de ces dunes géantes orangées, dont certaines atteignent 300m de hauteur, représente un spectacle unique. Sossusvlei dégage une beauté secrète et un sentiment d'éternité à nul autre pareil.

Laissant Lüderitz et ses mines diamantifères sur la côte Ouest, le voyage se poursuit en direction de la frontière orientale. Une escale à Mariental nous conduit aux portes d'un célèbre désert, le Kalahari.

On oublie souvent que celui-ci s'étend jusqu'en Namibie. Ici, pas de hautes dunes mais une mer de sable que le vent modèle sous la forme d'une tôle ondulée, de couleur latérite, et parsemée de végétation à l'infini.

Retour vers la capitale, Windhoek, le carrefour des vents en afrikaans, par la nationale B1, traversée Rehoboth, la ville des « basters », avant de s'envoler pour la France. Nous quittons l'une des plus belles contrées du continent noir et aussi l'une des plus méconnues.

Pays de silence et de lumière, cette terre sauvage et authen-

LES EXPERTS-VOYAGES

tique abrite des sites naturels d'une grande beauté et offre aux voyageurs des conditions exceptionnelles pour vivre des instants de communion avec la nature et le monde animal.

« Aventuria » et « Voyageurs du Monde » proposent de nombreux types de séjours, réunissant la découverte du désert du Namib, avec ses dunes majestueuses, et le safari, à la rencontre des animaux sauvages.

www.aventuria.com

www.vdm.com



Un 4x4 bien adapté



Femmes Himbas

Pascale GRISARD

Docteur en Chirurgie-Dentaire



Coucher de soleil sur Sossusvlei



Damaraland



Sossusvlei



Orgues basaltiques



Parc Namib-Naukluft



La savane Damaraland



Waterberg



Walvis bay

■ PRATIQUE

Climat :

Décembre à avril : très chaud et courtes pluies ; Mai à septembre : tempérée la journée et froid la nuit ; Octobre à décembre : saison chaude et sèche, meilleure période pour l'observation d'animaux.

Santé :

Aucun problème (on peut même boire l'eau du robinet) mais prévoir une protection contre les moustiques durant la saison des pluies.



• 2 au 4 Septembre 2010 - Le challenge Voile de la Rochelle



La Thoxa 5 en attente "de vent".



L'équipe normande (Luc Gosselin à la barre et Geneviève Périer) en attente « derrière »

• 30 septembre 2010 - Les 13^{èmes} Rencontres des Experts-Comptables Normands • 1^{er} octobre 2010 - Assemblée Générale



Jean-Louis Tacher et Pierre Fave : vivement la retraite !



Joseph Zorghiotti et Arnaud Debray : rencontre de Présidents



Hervé Gougeon, une réussite



Thierry, c'est flou !



Bel Canto d'exception



Le trésorier boit sans "conter"

• 2 octobre 2010 - Rallye des élus du Conseil Régional



Après l'AG, le conseil se détend



L'âne est celui qui n'a pas de lunettes !

NORMANDIE PEOPLE

• 11-12 septembre 2010 - Le Tournoi de Golf de Haute-Normandie



Retour au club



En attente des vainqueurs

• 10 octobre 2010 - Le Tournoi de Golf de Basse-Normandie



Ils ont "prix" des couleurs !



• 25-26 novembre 2010 - Le Tournoi de Gestion



Jean-Luc prend du recul



La profession se féminise petit à petit



Rien que de jolies Femmes !!!



Bonjour micro !



Jean-Luc prend de la hauteur

Retrouvez toutes les photos de ces manifestations sur le site internet du Conseil Régional, dans la rubrique Média Center-Photos : www.experts-comptables-normandie.fr

■ Mouvements du tableau

SESSION DU CONSEIL DU 18 MAI 2010

EXPERT-COMPTABLE INDÉPENDANT CRÉATION D'UN BUREAU BNC

DE VANSSAY Thibaut - SAINT DESIR

INSCRIPTION

INSCRIPTION SECONDAIRE

PELTIER Yannick - MORTAGNE AU PERCHE

EXPERT-COMPTABLE SALARIÉ INSCRIPTION

INSCRIPTION PRINCIPALE

RENARD Cédric - SAS FITECO - FERTE MACE

RAULIN Philippe - CFG - SAINT CONTEST

CHANGEMENT DE LA SECTION

EXPERT-COMPTABLE SALARIÉ À EXPERT-COMPTABLE INDÉPENDANT

MUELLE Henry - AM CONSULTING & EXPERTISES - CAEN

PELLETIER Mathias - AUDEO - COLOMBELLES

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRIPTION

INSCRIPTION PRINCIPALE

AUDEO - COLOMBELLES

Responsable ordinal : Mathias PELLETIER

HOLDI PTBG - COLOMBELLES

Responsable ordinal : Jean-Pascal THOREL

EURL BESNIER - COLOMBELLES

Responsable ordinale : Chantal BESNIER

HRBN AUDIT ET CONSEIL - CONDE SUR SARTHE

Responsable ordinal : Hervé MARIE

KAIROS - CONDE SUR SARTHE

Responsable ordinal : Nicolas COURTEAUX

INSCRIPTION SECONDAIRE

CABINET PRIEUR - BRIQUEBEC

Responsable ordinal : Pascal PRIEUR

KPMG SA - ARGENTAN

Responsable ordinal : Jean-Marc AUBAULT

KPMG SA - COUTANCES

Responsable ordinal : Jean-Marc AUBAULT

FID - FIDEXPERTISE - ROUEN

Responsable ordinal : Patrice BAILLY

FID - FIDEXPERTISE - PETIT COURONNE

Responsable ordinal : Patrice BAILLY

EREA - MORTAGNE AU PERCHE

Responsable ordinal : Yannick PELTIER

EREA - NONANT

Responsable ordinale : Laurence BATTIN

EREA - BERNAY

Responsable ordinal : Christophe GIOT

EREA - SAINT MARTIN DES CHAMPS

Responsable ordinale : Laurence BATTIN

EREA - VALOGNES

Responsable ordinale : Laurence BATTIN

EREA - SAINT HILAIRE DU HARCOUET

Responsable ordinale : Laurence BATTIN

RADIATION

INSCRIPTION SECONDAIRE

CABINET TARONI LEZLA DELAMARE - ALENCON

A effet du 18 mai 2010

EREA OUEST - MORTAGNE AU PERCHE

A effet du 18 mai 2010

EREA OUEST - NONANT

A effet du 18 mai 2010

EREA OUEST - BERNAY

A effet du 18 mai 2010

EREA OUEST - SAINT MARTIN DES CHAMPS

A effet du 18 mai 2010

EREA OUEST - VALOGNES

A effet du 18 mai 2010

EREA OUEST - SAINT HILAIRE DU HARCOUET

A effet du 18 mai 2010

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

La dénomination de la société « PREEL-THOREL-BESNIER-GENUYT ET ASSOCIES » devient «PTBG ET ASSOCIES»

EXPERT-COMPTABLE STAGIAIRE INSCRIPTION

STAGE À TEMPS COMPLET EN CABINET

LAMBERT Fabien - 3 ans à compter du 1^{er} Avril 2010

Maître de stage : Jean-Marie VANDERGUCHT

LEFEVRES Céline - 3 ans à compter du 1^{er} Mai 2010

Maître de stage : Florence CHIBOURG (83 Quater)

co-Maître de stage (expertise comptable : Patrick VANDAMME (83 Bis)

NOEL-BRIAND Xavier - 3 ans à compter du 12 Avril 2010

Maître de stage : Eric BATTEUR

QUENEY Arnaud - 3 ans à compter du 1^{er} Mai 2010

Maître de stage : Franck VILLALARD

TAILLANDIER Elisabeth - 3 ans à compter du 1^{er} Juin 2010

Maître de stage : Eric BATTEUR

REINSCRIPTION

COTTEBRUNE Sandrine - en 3^{ème} année à compter du 1^{er} Avril 2010

Maître de stage : Pascal GIFFARD

TRANSFERT

VERS LE CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE- ARDENNES

VALLETEAU DE MOULLIAC Amélie - à compter du 1^{er} Juin 2010

CHANGEMENT DE MAITRE DE STAGE OU CO-MAITRE DE STAGE

NOMINATION D'UN CO-MAITRE DE STAGE

AVIAS Christelle

Maître de stage : Patrick PROVOST depuis le 1^{er} Septembre 2009

Co-Maître de stage : Bénédicte BREANT-DELIENS à compter du 1^{er} Avril 2010

SESSION DU CONSEIL DU 9 JUILLET 2010

EXPERT-COMPTABLE INDÉPENDANT CRÉATION D'UN BUREAU BNC

GUGUËN Jean-Michel - MORTAGNE AU PERCHE

RADIATION

INSCRIPTION PRINCIPALE

ANOuari Mokhtar - BERNAY

A effet du 31 mars 2010

EXPERT-COMPTABLE SALARIÉ

INSCRIPTION PRINCIPALE

DELACOTTE LAETITIA - CABINET PESCE LÉBOUCHER - TORI-

GNI SUR VIRE

CHANGEMENT DE LA SECTION

EXPERT-COMPTABLE SALARIÉ

À EXPERT-COMPTABLE INDÉPENDANT

COURTEAUX Nicolas - KAIROS - CONDE SUR SARTHE

MARIE Hervé - HRBN AUDIT ET CONSEIL - CONDE SUR SARTHE

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE-COMPTABLE INSCRIPTION

INSCRIPTION PRINCIPALE

FIDORG MANAGEMENT - CAEN

Responsable ordinal : Eric BATTEUR

CAPELLE JEAN SARL - DONVILLE LES BAINS

Responsable ordinal : Jean CAPELLE

INSCRIPTION SECONDAIRE

FITECO - MORTAGNE AU PERCHE

Responsable ordinal : Georges CHAUVEL-TREPIER

RADIATION

INSCRIPTION SECONDAIRE

CECOMA - SAINT VIGOR LE GRAND

A effet du 1 janvier 2010

SOCOGERE L'AIGLE - VERNEUIL SUR AVRE

A effet du 9 juillet 2010

GETECOM - FLERS

A effet du 9 juillet 2010

EXPERT-COMPTABLE STAGIAIRE INSCRIPTION

STAGE À TEMPS COMPLET EN CABINET

BRULEBOIS Maude - 2 ans à compter du 1^{er} Septembre 2010

Maître de stage : Cécile LETERC

Co-Maitre de stage : François LAMY

CARRIER-SAILLOT Françoise - 3 ans à compter du 1er Septembre 2010
Maitre de stage : Thomas FECAMP

LEBLOND Daphné - 3 ans à compter du 1er Septembre 2010
Maitre de stage : Olivier LENOEL

RECTIFICATIF

ALLET Frédéric - en 2^{ème} année à compter du 1er Juin 2010
Maitre de stage : François LAMY

CHANGEMENT DE MAITRE DE STAGE OU CO-MAITRE DE STAGE

FOUCAULT Mathilde - à compter du 3 Mai 2010
Maitre de stage : Véronique LOUWAGIE

SUSPENSION

2^{ème} ANNÉE
SPECHT Hélène - à compter du 1^{er} Juillet 2010

INTERRUPTION POUR CONGÉS DE MATERNITÉ

LEBLOND Vanessa - du 4 Mai 2010 et jusqu'au 8 Septembre 2010

SESSION DU CONSEIL DU 8 OCTOBRE 2010

EXPERT-COMPTABLE INDÉPENDANT INSCRIPTION PRINCIPALE

HABIB-LEMARINIER Michèle - AC2G - CAEN
ZINUTTI Sandrine - FIDEXPERTISE - ALENCON
VIGER David - V.E.C. 27 - LE VIEIL EVREUX

RADIATION

INSCRIPTION PRINCIPALE

BOUTELOUP Jean - ST HILAIRE DU HARCQUET - à effet du 30 septembre 2010
DUPAIN Jean - BOIS GUILLAUME - à effet du 31 décembre 2010
KOHLLER Pierre - FORGES LES EAUX - à effet du 30 juin 2010

INSCRIPTION SECONDAIRE

DE LA CELLE Benoît - CAEN - à effet du 8 octobre 2010
KOHLLER Pierre - PONT SAINT PIERRE - à effet du 30 juin 2010

HONORARIAT

DUPAIN Jean - BOIS GUILLAUME - à effet du 31 décembre 2010

EXPERT-COMPTABLE SALARIÉ INSCRIPTION PRINCIPALE

ELIE Kristel - SOFICOM - CAEN
MARESQ Aude - GROUPE FIDORG - CAEN
GEHIN Paul-Henri - SOCIETE GRANVILLAISE DE COMPTABILITE - GRANVILLE
LAMY Jean-François - AGC CER France ORNE - L'AIGLE
FRANCOISE Emmanuel - AGC CER France ORNE - VAL-FRAMBERT

CHANGEMENT DE LA SECTION

EXPERT-COMPTABLE SALARIÉ À EXPERT-COMPTABLE INDÉPENDANT

KHELFI Salim - CABINET SODEL - LE HAVRE
WALBROU Laurent - SNA - BOIS-GUILLAUME
CORBEL François - CORFEC EXPERTISE - OUISTREHAM

RADIATION

INSCRIPTION PRINCIPALE

LEBRUN Patrick - ECE - FECAMP - à effet du 30 juin 2010

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE-COMPTABLE INSCRIPTION PRINCIPALE

ASSISTANCE CONSEIL COMPTABILITE ET GESTION - CAEN
Responsable ordinaire : Michèle HABIB-LEMARINIER
VIGER EXPERTISE COMPTABLE - LE VIEIL EVREUX
Responsable ordinaire : David VIGER
CORFEC EXPERTISE - OUISTREHAM
Responsable ordinaire : François CORBEL

INSCRIPTION SECONDAIRE

NORMANDIE EXPERTS ET CONSULTANTS ASSOCIES (NECA) - SAINT PIERRE DES FLEURS
Responsable ordinaire : Franck DESCHAMPS

SOREGOR - FLERS

Responsable ordinaire : Jean-Michel MOTRIEUX

RADIATION

INSCRIPTION SECONDAIRE

CALLENTIS EXPERTISE - CAEN - à effet du 8 octobre 2010

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

La dénomination de la société « EUREX NORMANDIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE » devient « EXQUAL »

EXPERT-COMPTABLE STAGIAIRE INSCRIPTION

STAGE À TEMPS COMPLET EN CABINET

BULVESTRE Eve - 2 ans à compter du 1er Septembre 2010 (manque UV 4)
Maitre de stage : Pascal CHAVOUTIER
CHAUVEL Thibault - 3 ans à compter du 1er Septembre 2010
Maitre de stage : Richard ELIE
DELAFOSSÉ Aurélien - 3 ans à compter du 1er Septembre 2010

Maitre de stage : Dany SEBIRE

LEGRAND David - 2 ans à compter du 1er Septembre 2010 (manque UV 1 et 4)

Maitre de stage : Yves LEGRAND

Maitre de stage habilité CAC : Jacques SOUCHON - LEVAL-LOIS-PERRET

PAPIN Christophe - 2 ans à compter du 1er Septembre 2010 (manque UV 1 et 4)

Maitre de stage : Alain LORGERON

RASSET Benoît - 2 ans à compter du 1er Septembre 2010 (manque UV 1, 4 et 6)

Maitre de stage : Christophe GACHET

VAUFLEURY Nadia - 3 ans à compter du 1er Septembre 2010

Maitre de stage : Bruno LOUIS

Maitre de stage habilité CAC : Jacques BURNEL

VAUTIER Mathilde - 3 ans à compter du 1er Septembre 2010

Maitre de stage : Pierre LEDUC

Maitre de stage habilité CAC : Mickaël MALANDAIN

REINSCRIPTION

LEBLOND Vanessa - en 2^{ème} année à compter du 9 Septembre 2010

Maitre de stage : Joël LECOEUR

EVENO Sidonie - en 3^{ème} année à compter du 1er Septembre 2010

Maitre de stage : Eric GRENIER

POURSUITE DU STAGE EN CABINET

En 2^{ème} année (conformément à l'article 7 du Décret N°2009-1789 du 30/12/09 relatif au diplôme d'expertise comptable)

GASNIER Florence - à compter du 1er Septembre 2010

Maitre de stage : Christel BINET (83 Ter - AGC GESTELIA)

Co-Maitre de stage et habilité CAC : Michel FERRAND

LEFEVRE Bruno - à compter du 1er Septembre 2010

Maitre de stage : Thierry MARION (83 Ter - AGC GESTELIA)

Co-Maitre de stage et habilité CAC : Michel FERRAND

TRANSFERT

DU CONSEIL RÉGIONAL DE RHÔNE-ALPES

COULIDIATI Prosper - à compter du 1er Septembre 2010

Maitre de stage : Nicolas COURTEAUX

CHANGEMENT DE MAITRE DE STAGE OU CO-MAITRE DE STAGE

LAILLET DE MONTULLE Sébastien - à compter du 4 Octobre 2010

Maitre de stage : Tony ADAM

SIKORA Thierry - à compter du 1er Septembre 2010

Maitre de stage : Bruno CHESNE

NOMINATION D'UN MAITRE DE STAGE HABILITE CAC

DUPONT Christelle - à compter du 1er Septembre 2010

Maitre de stage habilité CAC : Christian THOMAS

GAUDE Lise - à compter du 1er Septembre 2010

Maitre de stage habilité CAC : Thierry FEMEL

SUSPENSION

1^{ère} ANNÉE

BOSSARD David - à compter du 1er Juillet 2010

COULIBALY Tiéba - à compter du 21 Juillet 2010

GIRARD Chloé - à compter du 1er Juillet 2010

LAMBERT Fabien - à compter du 1er Septembre 2010

OZENNE Marilyn - à compter du 1er Juillet 2010

RADDE Mélanie - à compter du 1er Septembre 2010

YARD Mathieu - à compter du 1er Août 2010

RADIATION/DÉMISSION

BOULET Franck - à compter du 31 décembre 2009

POTEAU Charles-Edouard - à compter du 8 Août 2010

QUIZZ PROFESSIONNEL

■ Connaissez-vous le rôle des partenaires sociaux ?

Question 1

Depuis 2009, quel est le seuil à atteindre dans les élections au comité d'entreprise pour qu'un syndicat soit considéré comme représentatif ?

- 10%
- 15%
- 20%

Question 2

L'Unedic est présidée jusqu'en 2012 par Gaby Bonnard. A quelle organisation appartient-il ?

- Le Medef
- La CFDT
- L'administration

Question 3

Avant la loi de 2008, lequel de ces syndicats n'était pas considéré comme représentatif ?

- La CFE-CGC
- Sud
- La CFTC

Question 4

Laquelle de ces organisations patronales participe à des négociations avec les syndicats ?

- Ethic
- L'UPA
- Croissance Plus

Question 5

L'assurance-vieillesse est présidée par la CGC. Mais qui est aux manettes de l'Agirc, qui gère les retraites complémentaires des cadres ?

- La CFTC
- La CFDT
- La CGC

Question 6

Désormais, pour être valide, un accord d'entreprise doit être signé par un ou des syndicat(s) représentant au total...

- 25% des suffrages aux dernières élections du CE
- 30% des suffrages aux dernières élections du CE
- 50% des suffrages aux dernières élections du CE

Question 7

Désormais, un ou plusieurs syndicats peuvent s'opposer à un accord s'ils ont recueilli...

- 25% des suffrages aux dernières élections du CE
- 30% des suffrages aux dernières élections du CE
- 50% des suffrages aux dernières élections du CE

Question 8

Par qui sont élus les conseillers prud'homains ?

- Un tiers par les salariés, deux tiers par les employeurs
- La moitié par les salariés, l'autre par les employeurs
- Deux tiers par les salariés, un tiers par les employeurs

Question 9

Lorsqu'un accord conclu entre patronat et syndicats est différent de la loi, lequel applique-t-on ?

- La loi
- L'accord de branche
- Le plus favorable au salarié

Question 10

De quelle organisation est issu le président de la Caisse d'allocations familiales ?

- FO
- La CGPME
- La CFTC

la Caisse nationale des allocations familiales.
Réponse 10 : C'est Jean-Louis Deroussen, de la CFTC, qui préside
Réponse 9 : Le plus favorable au salarié
Réponse 8 : La moitié par les salariés, l'autre par les employeurs
Réponse 7 : 50% des suffrages aux dernières élections du CE
suffrages.
Réponse 6 : Selon la loi de 2008, pour être valide, un accord doit être signé par des organisations syndicales représentant 30% des
présidée par FO.
casse des retraites complémentaires des non-cadres, est pour sa part

Réponse 1 : Pour être représentatif dans une entreprise, un syndicat doit désormais dépasser 10% des suffrages au premier tour des élections au comité d'entreprise.
Réponse 2 : Malgré le rapprochement avec l'ANPE, l'Unedic reste un organisme paritaire présidé par un membre de la CFDT.
Réponse 3 : Avant la loi de 2008, seuls cinq syndicats disposaient de "la présomption irréfragable de représentativité" : la CGT, la CFDT, FO, la CFTC et la CDE-CGC.
Réponse 4 : L'UPA représente les artisans et les commerçants.
Réponse 5 : C'est aussi la CFE-CGC qui préside l'agirc, l'Arcco, la

Résultats :

8 à 10 réponses correctes : Vous êtes un as du paritarisme

4 à 7 réponses correctes : Vous maîtrisez les bases du dialogue social

0 à 3 réponses correctes : Vous connaissez mal les partenaires sociaux